



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23-01-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie Thérèse PLUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : Mmes ARNOUX L. GAUTHIER S. PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. ROUSSIERE A. THOMAZEAU V. MM. CAILLEAUD C. CAVOLEAU D. COUTELEAU T. GAUTHIER D. GUERIN A. LANDREAU B. MÉNARD JD. MERLET A.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Caroline BILLAUD a donné pouvoir à Madame Aline ROUSSIERE
Monsieur Raphaël GEFFARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno LANDREAU
Monsieur Jonathan GRAVOUIL a donné pouvoir à Monsieur Cyril CAILLEAUD
Madame Marie-Odile SUREAU a donné pouvoir à Madame Marie Thérèse PLUCHON
Madame Denielez HELLEUX a donné pouvoir à Monsieur Antony GUERIN
Madame Wendy CORRE a donné pouvoir à Madame Marie-Christine RETAILLEAU

Absents : Madame Véronique BRIN, Monsieur Franck ENON et Monsieur Lionel VIGNERON.

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Madame Ludivine ARNOUX comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024. **Unanimité**

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2025-001	Demande de subvention au titre de la DETR 2025 – rénovation des salles rue Jacques Forestier
DEL-2025-002	Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour l'année 2025
DEL-2025-003	SyDEV : convention programme d'aide à la rénovation des bâtiments publics
DEL-2025-004	Recrutement dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
DEL-2025-005	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 – RENOVATION DES SALLES RUE JACQUES FORESTIER

Madame le Maire rappelle que par délibération n° DEL-2023-036B du 29 juin 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation des salles rue Jacques Forestier au groupement représenté par le cabinet INTERSTICES. De plus, par délibération n° DEL-2024-001 du 18 janvier 2024, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Définitif ainsi que le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 824 750 € HT. A cela s'ajoutant la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que des frais annexés liés au projet (contrôles, diagnostics, publications...). Madame le Maire rappelle que l'an passé la même subvention a été sollicitée mais qu'elle n'a malheureusement pas abouti malgré un dossier complet. A cet effet, un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet, ce qui permet de pouvoir présenter à nouveau ce projet bien que le chantier soit démarré. La demande de subvention 2025 est donc basée sur des dépenses réelles (les marchés ayant été attribués).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la campagne 2025 D.E.T.R /DSIL à hauteur de 29,30% soit 250 000€ et arrête les modalités de financement suivantes :

		Réal HT	
Dépenses HT		Recettes HT	
Services	136 199,16 €	Etat	410 269,37 €
Travaux	715 615,81 €	Fonds Vert	160 269,37 €
Hors Marchés	1 305,27 €	DETR	250 000,00 €
		Département de la Vendée	140 000,00 €
		Aide aux salles polyvalentes	140 000,00 €
		Divers	39 229,00 €
		SYDEV	39 229,00 €
		FCTVA	
		Totaux Subventions	69% 589 498,37 €
		Autofinancement	31% 263 621,87 €
Total	853 120,24 €	Total	853 120,24 €

- charge Madame le Maire de transmettre le dossier de demande de subvention correspondant.

2- AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire a la possibilité, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits nécessaires, dans la limite autorisée pour les frais liés :

Dépenses d'investissement

Imputation budgétaire		Affectation	Crédits (à reprendre au BP)	Commentaires
Opération n°97 - Commission Bâtiments	2131	Acquisition revêtement de sol pour l'appartement n°4 rue du Calvaire	392,42 €	La pose du revêtement de sol par les Services Techniques est urgente afin de pouvoir remettre le bien en location le plus rapidement possible
Opération n°57 - Parc de Landebaudière	212	Piquets pour aménagement parc de Landebaudière	104,02 €	Des piquets sont déjà commandés depuis la fin d'année 2024. Il s'agit d'un complément nécessaire à la bonne réalisation des travaux.
Opération n°97 - Commission Bâtiments	2131	Rénovation de la plomberie appartement n°4 rue du Calvaire	140,72 €	Les travaux sont réalisés, l'ouverture de crédit est indispensable pour respecter les délais de paiement légaux
Opération n°92 - Liaisons douces	2151	Béton et scellement chimique aménagement de sécurité rue du stade	87,04 €	Les travaux sont réalisés, l'ouverture de crédit est indispensable pour respecter les délais de paiement légaux
TOTAL Autorisation Spéciale n°01 du 23/01/2025			724,20 €	
<small>Solde au 23/01/2025 = 982 739,20 €</small>				

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide : - d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense dans la limite de l'autorisation présentée ci-dessus. Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

3- SYDEV : CONVENTION PROGRAMME D'AIDE A LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS

Dans le cadre de la rénovation des salles rue Jacques Forestier, une aide à la rénovation énergétique a été sollicitée auprès du SyDEV. Par délibération n° DEL100BU051224, en date du 5 décembre 2024, le bureau Syndical du Sydev a décidé d'attribuer à la commune de La Gaubretière une subvention d'un montant de 39 229€, dans le cadre du programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide: - d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Sydev relative à l'attribution d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics

4- RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour venir en soutien au poste d'agent d'entretien existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide:

- de créer un emploi temporaire ;

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 11 mois renouvelable (du 1^{er}/02 au 31/12/2025)
- Temps de travail : 24h/ semaine maximum
- Nature des fonctions : entretien des bâtiments communaux
- Niveau de recrutement : emploi de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints techniques

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

5- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
18/12/2024	DEC-2024-047	Vente de matériel de cuisine		
18/12/2024	DEC-2024-048	Révision des loyers pour l'année 2025		
12/12/2024		Aménagement parc de Landebaudière - Elagage	LE MOAL (85390)	2 880,00 €
18/12/2024	DEC-2024-049	Renonciation à préempter la parcelle A 2595		
18/12/2024	DEC-2024-050	Renonciation à préempter la parcelle A 808		
20/12/2024		Travaux d'aménagement du cimetière	DELLTRA (85130)	49 362,41 €
31/12/2024	DEC-2024-051	Renonciation à préempter les parcelles A 1660 et 1678		
31/12/2024		Honoraires - Assistance en finances locales Exercice 2024	JMS-CONSULTANTS (85000)	1 797,60 €
13/01/2025		Elaboration Projet Educatif Du Territoire (PEDT) et plan mercredi	FAMILLES RURALES FD DE VENDEE (85000)	5 350,00 €
08/01/2025	DEC-2025-001	Renonciation à préempter les parcelles A 2106 et A 2109		
08/01/2025	DEC-2025-002	Renonciation à préempter la parcelle A 2992		
14/01/2025	DEC-2025-003	Renonciation à préempter la parcelle A 2918		
15/01/2025	DEC-2025-004	Renonciation à préempter les parcelles A1439, A 1443, A 1444, A 1448, A 1610, A 1921, A 3067, A 615		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ces décisions.

La séance est levée à 21h15

Questions diverses

Prochain conseil municipal :

- **Jeudi 20/02/2025**

Calendrier des conseils municipaux 2025

- 20/03
 - 24/04
 - 22/05
 - 26/06 ou 3/07
 - 11/09
 - 16/10
 - 13/11
 - 11/12
- Présentation projet suppression de plusieurs poubelles dans l'espace public
Point sur les travaux en cours (rénovation des salles rue Jacques Forestier et voirie)

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON

Le secrétaire de séance
Ludivine ARNOUX

